



Compte rendu de la session d'automne 2021

Madame, Monsieur,

Pendant la session d'automne, les Chambres fédérales se sont toutes deux prononcées, à une large majorité, pour le déblocage de la contribution de cohésion en faveur de certains Etats membres de l'UE. Le Conseil des Etats a débattu en tant que deuxième conseil de la révision de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) et reconnu la nécessité d'assouplir la promotion de l'innovation. Dans le cadre de son examen de la Loi sur le génie génétique, le Conseil national s'est positionné en faveur d'une prolongation du moratoire sur les organismes génétiquement modifiés. Il a en outre approuvé une motion qui charge le Conseil fédéral d'élaborer d'ici la session d'hiver 2021 un message relatif au financement de l'association au programme de formation de l'UE Erasmus+.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

DÉCISIONS DU PARLEMENT

Un déblocage clair de la deuxième contribution suisse de cohésion

A l'issue de la dernière semaine de la session d'automne, les deux Chambres fédérales se sont penchées sur la modification des arrêtés fédéraux relatifs à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE (**21.050**). Le Conseil des Etats a approuvé le déblocage de la contribution de cohésion par 30 voix contre 9 le jeudi matin; le soir même, le Conseil national a accepté le projet du

Conseil fédéral par 131 voix contre 55 et une abstention. Le Parlement donne ainsi son feu vert au paiement des crédits-cadres pour la cohésion et la migration, pour un volume total de 1,3 milliards de francs. Le Parlement avait approuvé le principe de cette contribution dans le contexte de l'accès de la Suisse au marché unique européen en 2019, mais il l'avait soumis à une condition qui empêchait son versement à l'UE. Suite à la rupture des négociations sur un accord-cadre institutionnel, la Commission européenne a quant à elle lié la contribution de cohésion avec, entre autres, l'association de la Suisse au programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE «Horizon Europe». Elle a déclaré que le déblocage de la contribution de cohésion était une condition à l'ouverture des négociations en vue d'une participation suisse. Pour l'heure, la Suisse a le statut d'Etat tiers non associé à ce programme, qui est le plus vaste au monde pour la recherche et l'innovation en 2021-2027. Cela signifie que les scientifiques et les PME en Suisse ne peuvent pas bénéficier des instruments principaux et très bien dotés du programme – ce que la Suisse ne peut pas compenser par ses propres mesures d'encouragement.



Protocole du Conseil des Etats du 30 septembre 2021



Protocole du Conseil national du 30 septembre 2021

Encouragement de l'innovation: le Conseil des Etats soutient la révision de la LERI – une dernière divergence

Le Conseil des Etats a traité la révision de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, **21.026**) en tant que deuxième conseil, lors de la session d'automne. Il soutient lui aussi le fait d'accorder plus de flexibilité à Innosuisse, l'agence suisse pour l'encouragement de l'innovation. Il a suivi unanimement sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-E), chargée des travaux préparatoires. Par ailleurs, le plafond des réserves pour les institutions concernées, Innosuisse et le Fonds national suisse, a été augmenté de 10% à 15%. La Chambre haute a créé trois divergences par rapport au Conseil national, qui avait examiné cet objet durant la session d'été. Premièrement, elle a refusé d'exonérer d'impôt les contributions d'encouragement sous la forme de

bourses. De plus, elle a ajouté une disposition dans la loi pour accorder une plus grande marge de manœuvre à Innosuisse en l'absence d'une association au programme-cadre de recherche de l'UE «Horizon Europe». Troisièmement, le Conseil des Etats a maintenu la fourchette de 40-60% des coûts totaux du projet pour la contribution du partenaire chargé de la mise en valeur, conformément à la version du Conseil fédéral. Le Conseil national a procédé à l'élimination des divergences au cours de la troisième semaine de la session et rejoint le Conseil des Etats sur les deux premiers points. Concernant la fourchette des participations, la Chambre du peuple a toutefois gardé sa version – qui réduit la fourchette à 30-50% – par 133 voix contre 50. C'est avec cette dernière divergence que la révision de la LERI retourne au Conseil des Etats. Il finalisera probablement son examen au cours de la session d'hiver.



Protocole du Conseil des Etats du 14 septembre 2021



Protocole du Conseil national du 27 septembre 2021

La Chambre du peuple soutient la prolongation du moratoire sur les organismes génétiquement modifiés

Le Conseil national a examiné la modification de la Loi sur le génie génétique (**21.049**) en tant que premier conseil. Il a approuvé par 144 voix contre 27 et 19 abstentions la proposition du Conseil fédéral de prolonger de quatre ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2025, le moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés. Le moratoire a déjà été prolongé à trois reprises depuis 2005. Il ne porte pas sur la culture de tels organismes à des fins de recherche. Une minorité voulait compléter la loi par un paragraphe visant à exclure du moratoire les méthodes d'édition du génome et à créer une procédure d'approbation séparée. La méthode des ciseaux moléculaires (CRISPR/Cas), où aucun matériel génétique étranger à l'espèce n'est inséré dans les plantes, était au cœur de ce débat. Le conseil a suivi la version du Conseil fédéral par 147 voix contre 42 et deux abstentions et a rejeté cette proposition. Dans la foulée, la Chambre du peuple a soutenu le postulat de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) «Moratoire sur les OGM. Des bonnes informations pour prendre des bonnes décisions»

(**21.3980**). La prochaine période quadriennale devrait ainsi être mise à profit pour éclaircir les questions concernant une éventuelle coexistence entre les différentes formes d'agriculture et la liberté de choix des consommatrices et consommateurs, mais aussi des productrices et producteurs. Les risques liés aux nouvelles technologies génétiques doivent aussi être évalués, tout comme les responsabilités en cas de contamination d'autres formes d'agriculture. L'objet va désormais être traité par le Conseil des Etats.



Protocole du Conseil national du 23 septembre 2021

Le National demande un message relatif au financement d'Erasmus+ d'ici la session d'hiver

Le Conseil national a adopté par 131 voix contre 48 la motion de sa Commission de politique extérieure (CPE-N) en faveur d'un message relatif au financement de la participation de la Suisse au programme de formation de l'UE «Erasmus+» (**21.3975**). Il demande ainsi au Conseil fédéral de soumettre au Parlement, d'ici la session d'hiver 2021, un message présentant les crédits d'engagement pour une association de la Suisse à Erasmus+. Le programme de l'Union européenne est l'un des plus grands instruments d'encouragement au monde pour la mobilité à des fins de formation et la collaboration institutionnelle. La nouvelle génération du programme s'étend de 2021 à 2027. La motion passe au Conseil des Etats.



Protocole du Conseil national du 30 septembre 2021

La participation à SKAO est incontestée au Conseil national

Le Conseil national a approuvé le financement de la participation suisse à l'observatoire international «Square Kilometre Array Observatory» (SKAO) pour les années 2021-2030 (**21.038**) par 162 voix et une abstention. Ce radiotélescope – le plus puissant du 21ème siècle – doit permettre d'étudier la formation des premières

étoiles et les galaxies. Dans le cadre du Message FRI 2021-2024, le Parlement avait approuvé 8,9 millions de francs pour prendre part à SKAO. Afin de garantir une pleine participation jusqu'en 2030, le Conseil fédéral propose au Parlement d'augmenter le crédit d'engagement de 24,7 millions de francs. Le Conseil des Etats va se pencher sur le financement de SKAO en tant que deuxième conseil.



Protocole du Conseil national du 30 septembre 2021

LES PARLEMENTAIRES ONT EN OUTRE ...



... rejeté, au Conseil des Etats, la motion «Danger posé par la résistance aux antibiotiques. Utiliser le potentiel de la médecine complémentaire» (18.4332), par 22 voix contre 11. Elle chargeait le Conseil fédéral d'encourager les projets de recherche sur la contribution que les traitements de médecine complémentaire peuvent apporter pour éviter les résistances aux antibiotiques. L'objet est ainsi liquidé.

OBJETS AUXQUELS LE CONSEIL FÉDÉRAL A RÉPONDU



Conseiller correctement le Conseil fédéral en cas de crise

Motion (21.3956) du conseiller aux Etats Erich Ettlin (Le Centre).

Déposée le 18 juin 2021.

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 8 septembre 2021.

 **Avis de plus de 230 acteurs sur la Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral**

Interpellation (21.3912) de la conseillère nationale Christine Badertscher (Les Verts).

Déposée le 18 juin 2021.

Le Conseil fédéral a répondu le 1er septembre 2021.

 **Innovation sociale. Parent pauvre de la politique d'innovation de la Confédération**

Interpellation (21.3809) du conseiller national Fabien Fivaz (Les Verts).

Déposée le 17 juin 2021.

Le Conseil fédéral a répondu le 18 août 2021.

 **Ecoles polytechniques fédérales, stagnation des étudiants en architecture et en construction ainsi qu'en géomatique!**

Postulat (21.3839) du conseiller national Jean-Pierre Grin (UDC).

Déposé le 17 juin 2021.

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 25 août 2021.

 **Participation aux programmes européens du cadre financier pluriannuel 2021-2027**

Motion (21.3868) de la conseillère nationale Claudia Friedl (PS).

Déposée le 17 juin 2021.

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 1er septembre 2021.



Vue d'ensemble et coordination de l'encouragement de l'innovation par la Confédération

Interpellation (21.3758) du conseiller national Christophe Clivaz (Les Verts).

Déposée le 16 juin 2021.

Le Conseil fédéral a répondu le 18 août 2021.



Politique européenne. Evaluation, priorités, mesures immédiates et prochaines étapes

Postulat (21.3654) du conseiller national Damien Cottier (PLR).

Déposé le 8 juin 2021.

Le Conseil fédéral a proposé son acceptation le 1er septembre 2021.



Création d'un centre d'alerte national sur les pandémies

Motion (21.3647) du conseiller national Felix Wettstein (Les Verts).

Déposée le 7 juin 2021.

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 1er septembre 2021.



Innosuisse. La durabilité est-elle vraiment prise en compte?

Interpellation (21.3531) du conseiller national Christophe Clivaz (Les Verts).

Déposée le 4 mai 2021.

Le Conseil fédéral a répondu le 18 août 2021.

NOUVEAUX OBJETS DÉPOSÉS



Non-association à Horizon 2021-2027: compléter les mécanismes prévus pour assurer l'avenir de la recherche et de l'innovation en Suisse

Motion (21.4214) du conseiller national Fabien Fivaz (Les Verts).
Déposée le 30 septembre 2021.



Renforcer le rôle de la science dans la politique climatique

Motion (21.4182) du conseiller aux Etats Othmar Reichmuth (Le Centre).
Déposée le 30 septembre 2021.



Création d'une plateforme permanente de surveillance génomique

Motion (21.4175) de la conseillère nationale Judith Bellaïche (PVL).
Déposée le 30 septembre 2021.



Façonner activement le dialogue entre science et politique

Postulat (21.4320) de la conseillère nationale Regula Rytz (Les Verts).
Déposé le 1er octobre 2021.



Recherche et conclusions sur le fondamentalisme dans les sociétés parallèles

Postulat (21.4304) de la conseillère nationale Marianne Binder-Keller (Le Centre).

Déposé le 1er octobre 2021.



Moratoire OGM: sortir de l'impasse. Créer une Agence nationale pour l'évaluation des produits non médicaux issus de techniques génétiques

Interpellation (21.4280) de la conseillère nationale Simone de Montmollin (PLR).

Déposée le 1er octobre 2021.



Comment garantir que la Suisse ne soit pas distancée en matière de recherche nucléaire?

Interpellation (21.4181) du conseiller national Peter Schilliger (PLR).

Déposée le 30 septembre 2021.



Quelle intégration des objectifs du développement durable dans les offres de formation continue?

Interpellation (21.4120) de la conseillère nationale Valentine Python (Les Verts).

Déposée le 29 septembre 2021.



Le certificat obligatoire ne doit pas conduire à une inégalité de traitement dans les établissements de formation

Interpellation (21.4118) du conseiller national Matthias Aebischer (PS).
Déposée le 29 septembre 2021.



Impact de la rupture des négociations concernant l'accord-cadre sur l'égalité des sexes dans le domaine de la recherche

Interpellation (21.4043) de la conseillère nationale Florence Brenzikofer (Les Verts).
Déposée le 21 septembre 2021.

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

CONTACT

Réseau FUTURE
Münstergasse 64/66, 3011 Berne
Tel. 031 351 88 46
info@netzwerk-future.ch
www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

4 octobre 2021
